

**COMMISSION CONSULTATIVE DES ÉLUS
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
Relevé de décisions de la séance de travail du 20 octobre 2023**

La commission consultative des élus DETR s'est réunie le vendredi 20 octobre 2023, à 14h30 à la préfecture de la Meuse. Cette réunion avait pour objet de présenter :

- le bilan des programmations 2023 des concours financiers de l'État (DETR, FNADT, DSIL, DSID et Fonds Vert),
- l'appel à projets 2024 (modifications/propositions),
- la présentation des points de vigilance à porter à la connaissance des porteurs de projet

Ont participé à cette réunion, les membres de la commission suivants :

Pour les parlementaires :

Mme Jocelyne ANTOINE, Sénatrice de la Meuse,
M. Franck MENONVILLE, Sénateur de la Meuse,
Mme Florence GOULET, Députée de la Meuse (en visioconférence),
Mme Vanessa PICARD, Collaboratrice de M. Bertrand PANCHER, député de la Meuse,

Pour les représentants des communes :

M. Gérard FILLON, Maire de Beurey-sur-Saulx,
M. Gérard ABBAS, Maire de Fains-Veel,
M. Claude ANTION, Maire de Thierville-sur-Meuse,
Mme Odile BEIRENS, Maire de Buxières-sous-les-Côtes,
M. Alain FERIOLI, Maire de Euville,
M. Michel MOREAU, Maire de Lavallée,

Pour les représentants des E.P.C.I :

M. Régis MESOT, Président de la CC du Sammiellois,
M. Sylvain DENOYELLE, Président de la CC Côtes de Meuse-Woëvre,
M. Jean-Marie MISSLER, Président de la CC de Damvillers-Spincourt,
M. Sébastien JADOUL, Président de la CC Argonne-Meuse,
M. Didier ALEXANDRE, Président de la CC du territoire de Fresnes-en-Woëvre,
M. Michel LOISY, Président de la CC Portes de Meuse,
Mme Anne ROUSSEL, Présidente de la CC du Pays de Revigny sur Ornain,

Pour les représentants des services de l'Etat :

M. Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse,
M. Christian ROBBE-GRILLET, Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse,
M. Pierre-Yves ARGAT, Sous-préfet de Commercy,
M. Xavier PANNECOUCKE, Sous-préfet de Verdun,
Mme Aurélie REY, Chargée de mission Cigéo,
Mme Amandine SCHIVI, Secrétaire générale de la sous-préfecture de Verdun,
M. Bertrand LOUIS, chef de la section du développement local, sous-préfecture de Verdun,

Mme Martine ARNAUD, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Meuse,
M. Pascal PONSARD, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports,
Mme Emmanuelle LOPEZ, Direction Départementale des Territoires,
M. Yves GAVEL, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
M. Florent DAUPLAIT, Direction Générale des Finances Publiques,
Mme Sylvie LEPERCQ, Directrice par intérim de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial,
M. Arnaud COLLIN, Chef du bureau de l'interministérialité, préfecture,
Mme Marie HALVICK, Adjointe au chef du bureau de l'interministérialité, préfecture,
Mme Annick ARNOULD, bureau de l'interministérialité, préfecture,
Mme Laurence CHARPENTIER, bureau de l'interministérialité, préfecture.

Excusés :

M. Xavier COCHET, Maire de Saint-Mihiel,
Mme Emilie BERTRAND, Délégation Territoriale de la Meuse de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

*
* *

Monsieur le Préfet de la Meuse félicite les nouveaux membres de la commission des élus de leur nomination au sein de la commission et remercie les personnes présentes et en distanciel. Il rappelle le rôle de la commission des élus, et que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a pour vocation de répondre aux besoins d'équipements des collectivités .

Monsieur le Préfet précise que :

- Après 2022, 2023 constitue une seconde année exceptionnelle en terme de dossiers déposés et de montants sollicités. (Pour mémoire en 2022 : 446 dossiers de demandes de subvention ont été déposés, pour un montant de 38 603 550 € ; 279 projets ont été financés pour une enveloppe de 14 896 550 €).
- En 2023, l'enveloppe allouée à la Meuse a connu une baisse de 650 000 € par rapport à 2022, avec un montant de 14 250 000 €. Ce sont 451 dossiers qui ont été déposés pour un montant de subventions sollicité s'élevant à 34 618 654 €. Dans ce contexte, seulement 217 dossiers ont pu être retenus.
- Pour autant, les 234 dossiers non financés cette année ne sont pas rejetés. Les élus qui le souhaitent pourront les proposer à nouveau lors de l'exercice 2024.
- Une optimisation de l'utilisation des crédits d'Etat (DSIL, Fonds vert) a permis de flécher certains de ces dossiers sur ces différents fonds.
- Conformément à l'instruction du 18 août 2023 du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, les demandes de DETR et DSIL devront désormais être effectuées de manière systématique par voie dématérialisée. Les services préfectoraux sont à la disposition des collectivités pour tout appui concernant l'élaboration des dossiers.
- Les services de la préfecture avaient déjà mis en place, ces deux dernières années, une démarche simplifiée par arrondissement, permettant le dépôt en ligne des dossiers de demande de subventions.

Monsieur le Préfet rappelle l'importance pour les porteurs de projets de déposer des dossiers matures : les services de la préfecture et des sous-préfectures sont à la disposition des collectivités en amont du dépôt afin que les dossiers soient complets et recevables. Ce travail permet une instruction des dossiers plus efficace et permet un gain de temps significatif. Un dossier incomplet implique une instruction plus chronophage.

Monsieur le Préfet porte à l'attention des membres de la commission que des dossiers déposés en nombres conséquents en 2022 et 2023, et incomplets, ont eu pour conséquence d'allonger la période d'instruction (de janvier à mai), ce qui a également eu des répercussions dans le traitement des demandes de paiement, soumises, de ce fait, à une prise en compte plus tardive.

Enfin, Monsieur le Préfet annonce que :

- Le projet de loi de finance 2024 prévoit l'amplification du verdissement des dotations d'investissements : 20 % des projets financés par la DETR devront être considérés comme favorables à l'environnement. Il en sera de même pour 30 % des projets financés par la DSIL et 25 % des projets financés par la DSID.

- La rénovation des écoles doit faire l'objet d'une attention particulière (plan de rénovation des écoles doté de 500 M €, suite à l'annonce des ministres ATTAL et BECHU le 14 septembre dernier).

A l'issue de ces propos, il est ensuite procédé à l'élection du président de séance. Seul candidat, Monsieur FILLON est élu président de séance à l'unanimité.

En préambule, Monsieur FILLON évoque la problématique du calendrier des différents financeurs et de leurs appels à projets respectifs.

Monsieur MENONVILLE explique que la Région traite les dossiers de demandes de subvention au fil de l'eau et s'interroge sur la coordination à mener afin d'optimiser les financements et de développer l'effet levier de la DETR. Il précise qu'il y a un véritable sujet d'ingénierie et d'articulation des différents financeurs.

Madame ANTOINE fait état de l'expérience de la mise en place d'une conférence des financeurs avec les maires et les présidents d'EPCI dans l'arrondissement de Verdun (octobre 2022).

Monsieur FILLON déclare que les petites communes, faute de moyens, rencontrent des difficultés pour appréhender et travailler sur les différents dispositifs. Il remercie les services de l'État pour le travail effectué auprès des collectivités.

Monsieur le Secrétaire Général souligne l'appui en ingénierie financière apporté par les sous-préfets et les services, et la recherche constante de l'optimisation des différents fonds d'État réalisée (DETR, DSIL, Fonds Vert) afin de financer au mieux les projets.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle le rôle de la commission des élus et la détermination de l'enveloppe annuelle de la DETR.

Madame LEPERCQ précise que :

- Les demandes de subvention ont connu une forte augmentation en 2023,
- 460 demandes ont été déposées en 2023 (contre 446 en 2022) pour un montant de **37 351 102 €**,
- Au titre de la DETR, 217 projets ont été subventionnés par une enveloppe s'élevant à **14 250 642 €**,

- Au titre de la DSIL, 10 projets ont été subventionnés par une enveloppe s'élevant à **3 201 930 €**,
- **19 898 530 €** de projets n'ont pas pu être retenus.

Un diaporama permet de visualiser le bilan des programmations 2023 des concours financiers de l'Etat (FNADT, DSIL, DETR, DSID et Fonds Vert), ainsi que les modifications et propositions de l'appel à projets 2024.

1. Bilan des programmations 2023 « FNADT, DSID, DSIL, DETR et Fonds Vert »

- **FNADT** : 33 opérations/actions soutenues et validées en 2023 pour un montant total de 2 017 524,22 €.

- **DSIL** : 10 opérations représentant un montant attribué de **3 201 930 €**, soit - 40 % entre 2022 et 2023.

	Arrondissement de Bar le Duc		Arrondissement de Commercy		Arrondissement de Verdun		Total	
	Nbre de dossiers	Subventions (en €)	Nbre de dossiers	Subventions (en €)	Nbre de dossiers	Subventions (en €)	Nbre de dossiers	Subventions
DSIL Clasique	3	788 119,00 €	3	686 952,00 €	3	1 076 859,00 €	9	2 551 930,00 €
DSIL Grands Projets	1	650 000,00 €	0	0 €	0	0 €	1	650 000,00 €
Total	4	1 438 119,00 €	3	686 952,00 €	3	1 076 859,00 €	10	3 201 930,00 €
		44,91 %		21,46 %		33,63 %		

- **DSID** : 4 opérations soutenues et validées pour un montant total de 951 090 €.

- **Fonds Vert** : 54 projets financés pour un montant total de 5 387 928,90 € de subvention octroyée.

	Arrondissement de Bar le Duc		Arrondissement de Commercy		Arrondissement de Verdun		Total	
	Nbre de dossiers	Subventions	Nbre de dossiers	Subventions	Nbre de dossiers	Subventions	Nbre de dossiers	Subventions
Mesures départementales								
Eclairage public	4	100 847,00 €	7	255 013,08 €	1	8 451,00 €	12	364 311,08 €
Rénovation énergétique	8	969 304,00 €	3	654 500,00 €	11	944 896,30 €	22	2 568 700,30 €
Ingénierie	2	95 800,00 €	2	46 837,00 €	5	28 251,00 €	9	170 888,00 €
Covoiturage	1	69 033,00 €	0	0 €	0	0 €	1	69 033,00 €
Total mesures départementales	15	1 234 984,00 €	12	956 350,08 €	17	981 598,30 €	44	3 172 932,38 €
Mesures régionales								
Biodéchets	0	0 €	0	0 €	3	425 234,52 €	3	425 234,52 €
SNB 2030	0	0 €	2	10 376,00 €	1	6 135,00 €	3	16 511,00 €
Renaturation	0	0 €	1	28 113,00 €	1	2 163,00 €	2	30 276,00 €
Friches	1	1 400 000,00 €	0	0 €	1	342 975,00 €	2	1 742 975,00 €
Total mesures régionales	1	1 400 000,00 €	3	38 489,00 €	6	776 507,52 €	10	2 214 996,52 €
Total	16	2 634 984,00 €	15	994 839,08 €	23	1 758 105,82 €	54	5 387 928,90 €
		48,90 %		18,47 %		32,63 %		

- **DETR** : Dotation répartie en faveur des projets s'inscrivant dans le cadre des catégories d'investissement validées par la commission des élus du 14 octobre 2022, selon les axes suivants :

AXE 0 – Soutien des initiatives

AXE 1 – Sécurité des biens et des personnes

AXE 2 – Maintien des services (aux) publics en milieu rural

AXE 3 – Patrimoine des collectivités

AXE 4 - Requalification des espaces

AXE 5 - Économie, tourisme et culture du territoire

AXE 6 - Environnement et développement durable

En 2023, 451 projets ont été déposés contre 425 en 2022 pour un montant de **34 618 654 €** sollicité.

217 projets ont été subventionnés par une enveloppe s'élevant à **14 250 642 €**.

Parmi ces projets, et après validation par la commission, 30 ont bénéficié d'un montant de subvention supérieur à 100 000 € représentant un total de 9 882 261 € soit 69 % de l'enveloppe DETR (ces opérations représentant 14 % du nombre de l'ensemble des dossiers).

BILAN GÉNÉRAL 2023

	Arrondissement de Bar le Duc		Arrondissement de Commercy		Arrondissement de Verdun		Total	
	Nbre de dossiers	Subventions	Nbre de dossiers	Subventions	Nbre de dossiers	Subventions	Nbre de dossiers	Subventions
DETR	49	4 845 218,00 €	81	3 135 141,00 €	87	6 270 283,00 €	217	14 250 642,00 €
DSIL Classique	3	788 119,00 €	3	686 952,00 €	3	1 076 859,00 €	9	2 551 930,00 €
DSIL Cigéo	1	650 000,00 €	0	0 €	0	0 €	1	650 000,00 €
DSID	1	32 200,00 €	1	223 462,00 €	2	695 428,00 €	4	951 090,00 €
FNADT	8	488 855,50 €	8	569 585,00 €	17	959 083,72 €	33	2 017 524,22 €
FONDS Vert	16	2 634 984,00 €	15	994 839,08 €	23	1 758 105,82 €	54	5 387 928,90 €
Total	78	9 439 376,50 €	108	5 609 979,08 €	132	10 759 759,54 €	318	25 809 115,12 €
		36,57 %		21,74 %		41,69 %		

2. Bilan de la dématérialisation

Rappel : 241 dossiers ont été déposés en 2022 sur « démarches-simplifiées » sur un total de 435 (55%).

En 2023, 329 dossiers déposés sur « démarches-simplifiées » sur un total de 451 (73%)

Conformément à l'instruction du 18 août 2023 du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, les demandes de DETR et DSIL 2024 devront être effectuées uniquement par voie dématérialisée

3. Présentation des points de vigilance à porter à la connaissance des porteurs de projet

Il est rappelé l'importance pour les porteurs de projets de déposer des dossiers matures : les services de la Préfecture et des Sous-Préfectures sont à la disposition des collectivités en amont du dépôt afin que les dossiers soient complets et recevables.

402 dossiers ont été reçus entre le 1^{er} novembre 2022 et le 05 mai 2023, dont 35 réceptionnés après le 28 février, date butoir de dépôt.

Environ 80 % des dossiers reçus étaient incomplets, ce qui a nécessité des demandes de pièces complémentaires, indispensables à l'instruction, et entraînant :

- de nombreux échanges de courriels et échanges téléphoniques,
- une nouvelle instruction du dossier à chaque réception de pièce complémentaire (certains dossiers ont dû être réexaminés à de multiples reprises),
- une aide aux collectivités pour l'établissement des plans de financement.

Des dossiers déposés en nombre conséquent en 2022 et 2023 et incomplets ont pour conséquence d'allonger la période d'instruction par les services préfectoraux (de janvier à mai), et d'entraîner des répercussions dans le traitement des demandes de paiement, qui ont connu des délais assez longs.

Cependant, plus de 11 M€ ont été versés au titre de l'instruction des demandes de paiement (contre 9 M€ en 2022).

Les porteurs de projets sont alertés sur :

- la nécessité de rechercher des co-financeurs,
- la nécessité de prendre l'attache des services techniques de l'Etat avant tout dépôt de dossier (DDT, UDAP, DSDEN....) dès lors que le projet exige une réglementation particulière.

Monsieur MESOT déclare qu'il existe un décalage entre l'appel d'offres et l'APD au moment du dépôt du dossier en phase APD. Il précise qu'une autorisation d'urbanisme peut être déposée au stade APD. Il rappelle l'importance du phasage des opérations et les difficultés à établir un budget prévisionnel. Enfin, il attire l'attention sur l'anticipation des contraintes (notamment en prenant l'attache des services de l'Etat le plus en amont possible) qui peuvent être rencontrées dans l'élaboration d'un dossier.

Monsieur MESOT insiste sur l'importance des diagnostics.

Il précise également l'importance de penser à intégrer le confort d'été dans les dépenses subventionnables, pour les projets de rénovation énergétique.

Il propose la mise en place d'une conférence des financeurs, qui est essentielle pour avoir des dossiers les plus mûrs possible.

Madame ANTOINE fait part des différences de critères sur les gaz à effet de serre entre Climaxion et le Fonds Vert. Elle propose la mise en place d'une fiche synthétique sur ce sujet. Monsieur le Préfet déclare qu'il va demander aux services du SGARE Grand Est de préparer cette fiche support.

4. Appel à projets 2024 : propositions/modifications

AXE 0 : Soutien des initiatives (Etudes)

Proposition d'ajouter la mention « pas de plancher » : **proposition adoptée par la commission.**

M. MESOT propose de préciser que l'assistance à maîtrise d'ouvrage puisse être prise en compte jusqu'au stade de l'APD : **proposition adoptée par la commission**

AXE 1 : Sécurité des biens et des personnes

Point 1.1 «Lutte contre les incendies » :

M. GAVEL apporte des précisions quant aux prix des bornes à incendie et indique que les services du SDIS se tiennent à la disposition des élus.

Madame ROUSSEL propose d'abaisser le plancher des dépenses à 3 000 € HT (initialement à 5 000 € HT) : **proposition adoptée par la commission**

AXE 2 : Maintien des services (aux) publics en milieu rural

Point 2.1 « Services aux publics » :

Proposition d'augmenter les dépenses plafonnées de 2 200 à 2 400 € HT/m² hors frais de maîtrise d'œuvre : **proposition adoptée par la commission**

Concernant la construction ou réhabilitation de gendarmeries en milieu rural, augmentation du plafond de dépenses de 2 200 à 2 400 € HT/m² hors frais de maîtrise d'œuvre : **proposition adoptée par la commission**

Point 2.2 « Education enfance » :

Proposition d'augmenter le plafond de 2 200 € HT à 2 400 € HT/m² hors frais de maîtrise d'œuvre : **proposition adoptée par la commission**

AXE 3 : Patrimoine des collectivités

Point 3.1 « Création, rénovation des bâtiments et équipements des collectivités » :

Proposition de l'ajout de la mention réhabilitation dans l'encart « rénovation et mise aux normes thermiques des locaux dédiés ou destinés à l'habitat collectif » : **proposition adoptée par la commission.**

Point 3.2 « Mobilité » :

Proposition de l'ajout de la mention installation de bornes de recharge électrique : **proposition adoptée par la commission**

AXE 4 : Requalification des espaces

point 4.1 Requalification des bourgs

Proposition de l'ajout de la mention installation de bornes de recharge électrique : **proposition adoptée par la commission**

Proposition de modification du taux d'intervention de la DETR pour l'accessibilité et la sécurité des usagers (place de stationnement PMR, signalisation), initialement de 20 à 40 %, et qui est relevé de 40 à 60 % : **proposition adoptée par la commission**

AXE 5 : Economie, tourisme et culture du territoire

Aucune proposition de modification. Cependant, Madame ROUSSEL pose la question du financement du fonctionnement des micro-folies par la DETR.

Il est rappelé que la DETR finance exclusivement des projets d'investissement et non de fonctionnement.

Madame ROUSSEL demande si le cumul des subventions FNADT et DETR est possible sur ce dispositif.

Une réponse sera apportée à Madame ROUSSEL.

AXE 6 : Environnement et développement durable

Aucune proposition de modification.

Madame ANTOINE évoque la problématique du financement des déchetteries et la difficulté des porteurs de projets à trouver des financeurs car la mise aux normes des déchetteries nécessite des investissements importants.

Monsieur FILLON propose d'interroger les sites concernés afin de faire un état des lieux en vue d'évoquer une évolution du taux d'aide pour l'appel à projet 2025.

DISPOSITIFS GENERAUX – DETR 2023

Modification du plancher des travaux au titre de l'axe 1.1 (lutte contre les incendies), fixé à 3 000 € HT contre 5 000 € HT auparavant.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS

Monsieur le Secrétaire général expose les prochaines étapes :

- Appel à projets adressé aux collectivités – novembre 2023
- Réception des demandes – jusqu'au 16 février 2024
- Instruction des demandes et transmission des AR – jusqu'en avril 2024
- Programmation – mai/juin 2024
- Engagement juridique et comptable – juin 2024
- Notification – juin /juillet 2024

A la demande de Monsieur le Préfet, ajout de la Conférence des financeurs et revue de projets en mai 2024 : **proposition adoptée par la commission**

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Préfet propose d'inclure dans le calendrier de l'appel à projets une conférence des financeurs et une revue de projets au mois de mai 2024. Monsieur le Préfet précise qu'il serait préférable de laisser la main aux Présidents d'EPCI ainsi qu'aux PÉTR, au sein de leurs territoires, pour l'organisation de ces conférences.

Au vu du nombre important de dossiers déposés et compte tenu d'une période d'instruction beaucoup plus longue, qui entraîne des retards dans les paiements, Monsieur FILLON propose de limiter à 3 le nombre de dossiers déposés par chaque collectivité.

Monsieur MESOT confirme que la limitation du nombre de dossiers déposés permettrait un

gain de temps pour la période d'instruction et pour celle des demandes de paiement.

Madame BEIRENS suggère également de limiter le nombre de dossiers déposés à 3, hors dossiers relevant de l'axe 0.

Proposition acceptée par la commission

Monsieur DENOYELLE évoque le dispositif « Villages d'Avenir » et demande si un fléchage des crédits DETR sera engagé.

Monsieur le Préfet précise que l'intérêt de ce dispositif est avant tout de fournir de l'ingénierie aux collectivités, le recrutement de 2 chefs de projet étant en cours. Cette ingénierie travaillera sur des projets en 2024, projets qui seront déposés à partir de 2025 et seront priorités au titre de la DETR.

Monsieur MENONVILLE complète ces propos en précisant qu'il est important d'avoir une vision pluriannuelle sur ces projets (phasage) et une complémentarité des acteurs.

6. LES CLAUSES SOCIALES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Les clauses sociales d'insertion sont un dispositif juridique permettant d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les appels d'offres publics. Elles favorisent ainsi l'accès des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) à la commande publique et inspirent également les entreprises pour développer leurs achats responsables.

Monsieur le Préfet insiste sur l'importance de faire appel aux structures locales d'insertion pour la réalisation de leurs projets. Il s'agit d'une faculté ouverte aux collectivités de Meuse, sans être une obligation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la commission remercie l'assemblée, et conclut la réunion.

Bar le Duc, le **13 NOV. 2023**

Le président de la commission



Gérard FILLON

Le préfet,



Xavier DELARUE

